

BUREAU DU 13 FÉVRIER 2024 à Méautis

Secrétaire de séance : Gérard TAPIN

DÉLIBÉRATION

B 2024/04 Domaine de compétences par thèmes - Sollicitation du SDeau50 pour la mutualisation de l'animation SAGE au sein de leur structure

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 13 février 2024 à Méautis, sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 6 février 2024 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour le Conseil régional

Valérie LAISNEY, Pascal MARIE, Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les Conseils départementaux

Hedwige COLLETTE, Benoît FIDELIN, Martine LEMOINE, Patrick THOMINES

Pour les Communautaires

Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges)

Étaient excusés :

Pour le Conseil régional

JEAN Antoine, Florence MAZIER

Pour les Conseils départementaux

Maryse LE GOFF, Hervé MARIE

Pour les Communautaires

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom)

Pour les communes

Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Aurélien MARION (Appeville), Yann MOUCHEL (Varenguebec),

Étaient également présents :

Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Denis LETAN, Agnès ORANGE, Joëlle RIMBERT, Arnaud FERREY, Nicolas FILLLOL

Soit un quorum de 14 membres sur 23.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

B 2024/04 Domaine de compétences par thèmes - Sollicitation du SDeau50 pour la mutualisation de l'animation SAGE au sein de leur structure

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins Douve Taute est un outil de planification qui fixe le cadre de référence pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, à l'échelle de cette unité hydrographique. Composée de représentants des collectivités territoriales, des usagers, des associations environnementales et des services de l'État, une Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre le SAGE.

Si la CLE est l'organe décisionnel du SAGE, elle n'a cependant pas de personnalité morale et juridique propre, ni de moyens de fonctionnement. Elle doit s'appuyer sur une structure porteuse. Cette structure est désignée par la CLE, qui lui confie le secrétariat technique, l'animation, la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE et au suivi de sa mise en œuvre. Depuis 2004, c'est le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin qui assure ce rôle pour la CLE du SAGE Douve-Taute.

Le SDeau50 assure depuis 2018, sous l'égide de Monsieur le Préfet, la mise en œuvre d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau. Son objectif est d'établir dans une large concertation un plan prospectif, à l'horizon 2050, afin d'identifier l'impact du changement climatique sur les ressources en eau et proposer des actions pour y faire face. Ce travail s'articule principalement autour des usages de l'eau (eau potable et agriculture).

La proposition faite par le SDeau50 s'articule principalement autour de la mise en place d'une convention de partenariat entre les structures porteuses et le SDeau50. Ce partenariat se concrétiserait par la **mutualisation des animateurs au sein du SDeau50 et le financement de l'animation des SAGE par le SDeau50**. Cette convention acte évidemment et en le préservant, le rôle majeur de la structure porteuse et de la CLE dans les orientations des actions et de l'animation.

Afin de pouvoir continuer à avancer et affiner ce partenariat (financement, ETP animateur, organisation technique, bureau,...), le SDeau50 souhaite identifier les structures porteuses qui serait intéressées par cette mutualisation. Ce positionnement sur le principe de continuer à travailler collectivement sur les aspects pratiques ne vaut évidemment pas acceptation de la convention de partenariat. Cette dernière fera l'objet d'une consultation dans un second temps.

Pierre VOGT souligne que le bon fonctionnement de l'animation des SAGE repose sur une forte implication locale. Dans la perspective d'une mutualisation de l'animation au SDeau, il faudra veiller à maintenir une représentation forte des élus locaux et s'assurer du fait que les missions soient cadrées entre les différentes parties prenantes.

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la poursuite du travail avec le SDeau50 afin de définir le cadre d'un éventuel partenariat pour l'animation du SAGE Douve-Taute.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 6 mars 2024

Benoît FIDELIN
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - BP 137
SAINTE-VALLE-DE-MONT
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20240213-DELIB_B2024_04-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024